

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE
A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur Julien GERAERT, expose au conseil municipal que :

Vu le code général de la fonction publique notamment son article L.332-23.2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale et des activités saisonnières sportives, culturelles et d'animation de la commune, il est nécessaire de renforcer les services municipaux pour l'encadrement des stages sportifs, les manifestations festives et culturelles, l'entretien de la voirie et des espaces verts, etc.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23.2° du code précité ;

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article L.332-23.2° du code précité ;

A ce titre, seront créés les emplois suivants :

Grade	Catégorie	Temps de travail	Nombre de postes
Adjoint administratif	C	Temps complet	20
Adjoint technique	C	Temps complet	85
Adjoint du patrimoine	C	Temps complet	15
Educateur des APS	B	Temps complet	17
Adjoint technique	C	Rémunéré au nombre d'heures effectuées	5
Animateur	B	Temps complet	3
Adjoint d'animation	C	Temps complet	80

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,

Monsieur Gaëtan LEDOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame AMAR,

Démissionnaires :

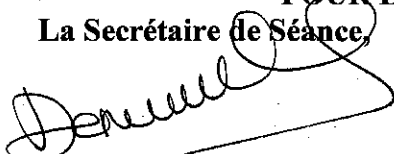
Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- Les dépenses sont imputées au chapitre 012 du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 28 AVRIL 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 04 MAI 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 04 MAI 2026